



Nombres des horaires hebdomaires

Par **skarpich**, le **23/06/2015** à **10:06**

Bonjour,

je suis embauché comme assistante de vie en CDI et en plein temps. Je travaille 12 heures par jour (une semaine de 2 jours et une 4 j). Depuis environ 2 mois mon patron m'impose de travailler 5 j d'affilée donc je fais 54 h par semaine. Dans la convention collective n° 3370 (service à la personne) je trouve que le temps maximal de travail hebdomadaire est de 48 h. J'ai voulu en parler avec mon patron et il m'avait dit qu'il peut me imposer de faire 13 h / 5j sur 7 donc plus que 60 h. Est-ce qu'il a raison ?